



Audit d'accessibilité simplifié - Ministère des Finances - gouvernement

Date : 9 septembre 2025

Appréciation générale

Niveau d'accessibilité global pour les critères testés : **très bon**.

(Échelle : très faible, faible, moyen, bon, très bon)

Avertissement

Il s'agit là d'un audit simplifié et non d'un audit de conformité (ou audit "complet"). Il a vocation à détecter une série de problèmes d'accessibilité mais n'est pas exhaustif. Le fait qu'aucun problème ne soit remonté pour un critère d'accessibilité donné ne signifie pas qu'il n'y a pas de problème d'accessibilité pour ce critère. De même, lorsque nous rapportons une occurrence d'un problème, ce problème peut avoir d'autres occurrences. Il est nécessaire de vérifier de manière exhaustive l'accessibilité de ce site conformément au référentiel [RAWeb](#).

Échantillon de pages et référentiel

Voici les pages qui ont été évaluées lors de cet audit :

- Page 1 : [Ministère des Finances // Le gouvernement luxembourgeois](#)
- Page 2 : [Contact - Ministère des Finances // Le gouvernement luxembourgeois](#)
- Page 3 : [La formation du gouvernement 2023 - gouvernement.lu // Le gouvernement luxembourgeois](#)

Méthode d'évaluation : [Méthode de contrôle simplifiée de l'accessibilité pour le Luxembourg – v1.2.1](#)

Référentiel : [RAWeb v1](#)

Déclaration sur l'accessibilité

La déclaration sur l'accessibilité est présente et complète.

Documents bureautiques en téléchargement

L'accessibilité d'un échantillon de 167 fichiers bureautiques en téléchargement sur le site considéré a été analysée.

Le niveau d'accessibilité global présenté dans la section "Appréciation générale", doit être nuancé au vu des points suivants :



- Une quantité importante de documents bureautiques en téléchargement a été détectée, ce qui peut avoir un impact négatif sur l'accessibilité globale de ce site. Sur l'échantillon de fichiers analysé, 96 % sont des documents PDF dont 18 % de formulaires PDF. Le format PDF est en général moins accessible que les pages Web et que les documents Office (.docx, .pptx, etc.). L'accessibilité des formulaires est particulièrement importante dans la mesure où ils sont en général nécessaires à la réalisation de procédures administratives.
- Sur les fichiers PDF qui entrent dans le cadre de la loi (publication après le 23 septembre 2018) et issus de l'échantillon, 3 % ont un problème d'accessibilité grave, qui empêche totalement l'accès au contenu du document par les utilisateurs (ex : fichier non balisé, fichier protégé, document numérisé). Ces informations sont données à titre indicatif, car la présence d'une alternative accessible n'a pas été vérifiée dans le cadre de cet audit simplifié.

Pour information, le SIP met à disposition le [référentiel d'évaluation de l'accessibilité des documents au format PDF \(RAPDF\)](#). Pour chaque document PDF en téléchargement, il est possible de le rendre accessible en respectant les critères de ce référentiel, ou de proposer une alternative accessible, sous la forme d'une page Web ou d'un document Office (.docx, .pptx, etc.) proposant les mêmes informations.

Annexe technique

Thématique "éléments obligatoires"

Recommandations générales

Vérifier que dans chaque page Web, le [titre](#) est pertinent et la [langue par défaut](#) est indiquée. Vérifier que les balises ne sont pas utilisées [uniquement à des fins de présentation](#), que les [changements de langues](#) et de direction de [sens de lecture](#) sont indiqués.

Cas rencontré : indication de langue

Les lecteurs d'écran utilisent les indications de langue pour vocaliser correctement le contenu. La langue principale de la page est spécifiée via l'attribut `lang` sur l'élément `<html>`. Lorsqu'un mot d'origine étrangère est inséré dans du contenu écrit dans la langue principale de la page, il doit posséder si nécessaire une indication de langue. L'indication de langue se fait par l'intermédiaire de l'attribut `lang`. Il existe néanmoins des exceptions :

- Lorsqu'il s'agit d'un nom, l'indication de langue doit être faite uniquement quand le nom doit se prononcer dans sa langue d'origine ;
- Lorsqu'il s'agit d'un mot d'origine étrangère, présent dans le dictionnaire de la langue principale de la page, l'indication de langue n'est pas nécessaire ;
- Lorsqu'il s'agit d'un mot d'origine étrangère d'usage courant, mais absent du dictionnaire, l'indication de langue doit être faite uniquement si la prononciation dans la langue principale de la page est problématique.

Plus d'information sur le sujet dans notre article : [L'attribut lang, pour rendre la page audible... et compréhensible](#)



Exemples de problèmes détectés sur la [page 1](#)

Cette page contiendra des textes en luxembourgeois non marqués par un changement de langue via l'attribut `lang` (par exemple « Méi Netto vum Brutto », « Rechent Är Steierentlaschtung »).

Ce rapport est publié par le [Service information et presse](#) sous [licence CC0](#).